

INFORMATIONS DE VOS ÉLUS

PLÉNIÈRE CE DRP

JANVIER 2018



PROJET FERMETURE AGENCES PAUL DOUMER – COLONEL FABIEN

Malgré le refus de **vos élus CFDT**, la Direction maintient la fermeture de ces deux sites en prétextant toujours des arguments peu crédibles. (voir notre info de novembre 2017)

Il est regrettable que, suite à l'expérimentation sur Paul Doumer, la Direction n'ait pas tenu ses engagements, à savoir un retour à 6 mois.

Les fermetures d'agences vont se poursuivre cette année.

DÉMISSIONS, LICENCIEMENTS, POSTES VACANTS, DÉPARTS À LA RETRAITE

12 démissions en décembre pour un total de **170** sur l'année 2017 contre 138 en 2016. (+23 %) Le record est battu !

Le nombre de licenciements est de 5 en décembre soit un total de 28 pour 2017.

Concernant les postes vacants/à pourvoir, si leur nombre diminue, le nombre d'emplois précaires (CDD/alternants/intérimaires) explose. Ne soyons pas naïfs...

87 salariés sont partis à la retraite en 2017. Pour info, Accord Séniors : 12 demandes d'accords séniors ont été accordés : 11 à 80% et 1 à 60%.

VARIABLE PÔLE SOUTIEN AU COMMERCE – CRCE

La Direction ne prévoit pas à ce jour de montant de référence pour les variables des CRCE et des salariés du Pôle Soutien au Commerce. **Vos élus CFDT** le regrettent fortement car ces salariés sont en relation avec la clientèle et font un travail remarquable.

Leur variable est aléatoire et trop souvent en inadéquation avec les efforts fournis. Pour les CRCE, une réflexion est cependant en cours.



ENVELOPPE LOCALE

En 2018, les groupes auront seulement à leurs mains l'enveloppe du budget festif. Le reste sera géré directement par la DR qui traitera les demandes au cas par cas. Comme d'habitude, aucune transparence sur les montants. **Vos élus CFDT** ont regretté ce manque de proximité et la centralisation de l'enveloppe locale au niveau de la DR !

Pour consulter nos infos: Echonet >Mon espace RH>
Communication syndicale>CFDT



POINT CSI – CPI – ANTENNE

Aucune avancée à ce jour concernant la localisation et le rythme de travail des antennes « immobilier ». Les responsables d'antenne sur la DRP ne seraient en aucun cas les CPI actuels... Ces derniers pourraient évoluer vers d'autres DR proches. Et encore un engagement pris en CCE balayé d'un revers de la main !

Pour les CSI, aucune information sur les fiches métiers, le qui fait quoi, les montants variables, l'évolution de ces experts. La DR (ou Direction Groupe) recevra les salariés concernés et assure que le principe d'équité sera respecté.

OBJECTIFS 2018

La DRP reconnaît « des objectifs très ambitieux » pour 2018. L'année précédente étant une réussite commerciale à tout point de vue, la DR estime que les salariés sauront réussir ce nouveau challenge haut la main ! **Vos élus CFDT** ont souligné le nombre de postes vacants et le nombre d'heures de formation pour les nouveaux arrivants qui impactent et pénalisent votre quotidien. La Direction reste confiante et ne souhaite pas entendre vos inquiétudes quant à la réalisation de votre activité commerciale.



CONSEILLER PATRIMONIAL EN CDD

10 nouveaux collègues sur la DRP en CDD avec des contrats pouvant aller jusqu'à 18 mois ! Le président de CE reconnaît qu'un CDD doit avoir moins d'objectifs, moins de sollicitations et que sa production sera certainement moindre que les collègues en CDI. Encore une promesse qui risque de ne pas tenir longtemps !!!!
« Cette politique sera toutefois renouvelée en 2018 ». À suivre...



MAPPING

C'est un nouvel outil de planification pour les e-learning mis à disposition dans les Groupes. Charge à eux de l'utiliser. Des expérimentations sont en cours auprès de certains collègues. Si le résultat est concluant, cela devra être étendu à l'ensemble de la DR.



EN BREF EN BREF EN BREF EN BREF EN BREF EN BREF EN BREF EN BREF EN BREF EN BREF ...

► EXPÉRIMENTATIONS

- Il y a un pilote sur les chargés de renfort (Groupes concernés : Paris XVI, PTM, PRG, Paris XV). Ils seront gérés au niveau régional.
- Sur Champs Elysées : « dématérialisation du process prescripteurs immobiliers »...

► L'Espace Entrepreneurs de Paris International sera rattaché à la filière Entreprises .

► Au 1^{er} février, les Responsables Réclamations Client et le bureau d'études seront rattachés au central.

► Les futures DR (DRP, DR IDF OUEST, DR IDF EST) vont déménager rue Sainte Cécile.

► La référente « discriminations » est **Françoise BARNIER**.

► Les Directeurs de territoires seront nommés mi - février.

► GVA :

les élus CFDT ont interpellé la DR au sujet des GVA et des guichetiers de la filière espèces afin que leur expertise soit reconnue et que leur implication soit récompensée financièrement. La DR s'engage à faire un rappel aux groupes.
Nous voilà rassurés !

► FORUM MOBILITE :

Aucune date à ce jour ! Espérons que la DR maintiendra cet évènement apprécié par tous.

► CHRONOGESTOR:

Vos élus CFDT tiennent à vous rappeler que tout manquement (badger à la place de son collègue,...) est clairement considéré comme un vol par l'Entreprise et que ceci est passible d'un licenciement.
À bon entendeur ...



► *Bienvenue dans le nouveau monde !*

La section des agences Parisiennes vient de créer un FORUM d'échanges avec ses adhérents. A compter du 01 Février vous pouvez nous communiquer votre page Facebook afin que nous vous en validions l'accès.

La section CFDT de la DRP : des choix, des actes et des nouveautés!



BULLETIN D'ADHÉSION



A REMPLIR PAR LE SALARIE

Je soussigné(e) MME M

NOM :

Prénom : adhère à la CFDT.

Adresse personnelle :

.....

CP : VILLE :

Date de naissance :

Téléphone :

Portable :

E-mail :

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES

Entreprise :

Groupe de rattachement:

Adresse professionnelle :

CP : VILLE :

Téléphone pro :

E-mail pro :

Temps de de travail : Temps complet Temps partiel ____%

Salaire annuel net imposable :

Montant de la cotisation mensuelle* :



PARTIE A REMPLIR PAR LE SYNDICAT

Date d'adhésion : Profession : Tampon du syndicat

Cadre Technicien

Section : Branche : URI : UD :

Montant minimum de la cotisation : salaire annuel net imposable X 0.80% =

Prélèvement effectué tous les ____ mois / Date du 1^{er} prélèvement :/ Montant du 1^{er} prélèvement :

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

A REMPLIR PAR LE SALARIE

Le « mandat de prélèvement SEPA » est le nouveau document officiel qui remplace désormais l'autorisation de prélèvement au niveau européen. En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez : La CFDT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte. Votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CFDT. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande éventuelle de remboursement devra être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit en compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont disponibles auprès de votre banque

Référence Unique du Mandat (RUM) délivré par le syndicat :

Nom/Prénom du débiteur :

Adresse : CP : Ville : Pays : France

Coordonnées du compte n° IBAN :

N° du BIC :

Nom du syndicat CFDT Créancier :

ICS : TYPE DE PAIEMENT : Paiement récurrent / répétitif

Signé à (lieu et date JJ/MM/AAAA)

Signature (Veuillez signer ici)

A retourner à :

Zone réservée à l'usage de la CFDT :